

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

23-09-26

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES, TENUE LE MARDI 26 SEPTEMBRE 2023, À 19 H 30 À LA SALLE 107-108 DU CENTRE ADMINISTRATIF, SITUÉE AU 435, AVENUE ROULEAU, RIMOUSKI.**

### Étaient présents

M <sup>me</sup> Julie Barbeau	membre parent
M <sup>me</sup> Marie-Pierre Boucher	membre parent
M. Alexandre Charest	membre parent
M <sup>me</sup> Heidi-Kim Ferguson	membre parent
M. Éric Lepage	membre parent et Président
M <sup>me</sup> Catherine Lapointe	membre du personnel
M. Rémi Lavoie	membre du personnel
M <sup>me</sup> Guylaine Pepin	membre du personnel
M <sup>me</sup> Amélie Pichette	membre de la communauté
M <sup>me</sup> Sarah Toulouse	membre de la communauté
M. Samuel Perreault	membre de la communauté

### Permanence :

M <sup>me</sup> Nancy Prévèreault	directrice générale
M <sup>me</sup> Marie-Hélène Gagné	membre du personnel d'encadrement sans droit de vote et directrice du SRÉ (quitte à 20h05)
M <sup>e</sup> Cathy-Maude Croft	secrétaire générale
M. Jocelyn Michaud	directeur général adjoint (quitte à 20h05)

### Membres du personnel invités :

M. Martin Arsenault	directeur du SRI (quitte à 20h05)
M. Rock Bouffard	directeur du SRH (quitte à 20h05)
M. Jean-François Brisson	directeur du SRM et du Transport (quitte à 20h05)
M. Marie-Hélène Ouellet	directrice du SRF (quitte à 20h05)

## 23-09-26-409 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

## 23-09-26-410 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Barbeau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Agenda de consentement :
  - 3.1. Modification au calendrier scolaire FGA 2023-2024 (fiche-synthèse déposée le 22 septembre) ;
  - 3.2. Mobilier de classe standard et évolutif – Autorisation d'adhérer à l'achat regroupé du CAG ;
  - 3.3. Demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 – Ajout d'espace pour la formation générale – Ajout de gymnase ;

- 3.4. Demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50512  
Ajout d'espace pour la formation professionnelle – Mécanique agricole ;
4. Budget 2023-2024 - Présentation et approbation – Recommandation du Comité de vérification ;
5. École de la Colombe - État de situation ;
6. Plan d'engagement vers la réussite – Présentation ;
7. Cooptation pour la désignation des membres de la communauté ;
8. Levée de la séance.

**23-09-26-411**

#### **MODIFICATION DU CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES 2023-2024**

ATTENDU l'entente au comité paritaire du personnel enseignant, en vertu de l'article 11-10.03 de la convention collective locale pour les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle ;

ATTENDU qu'une consultation a été effectuée auprès du comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis (SERM), du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent (SPPEBSL) et du Syndicat du soutien scolaire des Phares ;

ATTENDU que des avis ont été reçus ;

Il est proposé par M. Rémi Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter les documents Calendrier scolaire de la formation générale des adultes et le Calendrier scolaire de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2023- 2024, document codifié sous le numéro E105.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**23-09-26-412**

#### **MOBILIER DE CLASSE STANDARD ET ÉVOLUTIF – AUTORISATION D'ADHÉRER À L'ACHAT REGROUPÉ DU CAG**

ATTENDU que des besoins importants en acquisition de mobilier scolaire seront nécessaires pour meubler le Lab-École ;

ATTENDU que le mobilier scolaire des établissements du Centre de services scolaire des Phares devra être remplacé au cours des prochaines années ;

ATTENDU que le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) a récemment lancé une invitation à adhérer à un achat regroupé pour les organismes scolaires du Québec pour l'acquisition de mobilier de classe standard et évolutif ;

ATTENDU que cet achat regroupé respectera les règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et le Règlement sur les contrats de services des organismes publics ;

ATTENDU que l'analyse effectuée par l'administration du Centre de services scolaire permet d'anticiper une simplification administrative et une probable économie de coûts ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt du Centre de services scolaires des Phares de se joindre à cet achat regroupé ;

ATTENDU l'avis favorable émis par la direction du Service des ressources matérielles ;

Il est proposé par M. Rémi Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adhésion du Centre de services scolaire des Phares à l'achat regroupé numéro 2023-7547-50 du Centre d'acquisition gouvernemental pour le

meubler de classe standard et évolutif et de mandater la direction générale à signer tous documents dans ce dossier.

**23-09-26-413**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA MESURE 50511 – AJOUT D'ESPACE POUR LA FORMATION GÉNÉRALE – AJOUT DE GYMNASSE**

ATTENDU la volonté du centre de services scolaire des Phares d'organiser des services éducatifs adéquats, à l'aide des dispositifs d'enseignement requis, partout sur son territoire ;

ATTENDU que certaines de ses écoles ne possèdent pas de gymnase possédant les dimensions normalisées ;

ATTENDU que l'opportunité de présenter les demandes d'ajout de gymnase de manière simultanée via le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ;

ATTENDU que le centre de services scolaire désire combler cette lacune au bénéfice de ses élèves dans au moins trois de ses immeubles ;

Il est proposé par M. Rémi Lavoie et résolu, d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure 50511 – Ajout d'espace pour la formation générale, ajout de gymnase, pour chacun des trois endroits suivants :

- École du Grand-Pavois de-Saint-Yves (712 040) ;
- École des Hauts-Plateaux-de la Source (712 003) ;
- École Lévesque (712 063).

**23-09-26-414**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA MESURE 50512 – AJOUT D'ESPACE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE – MÉCANIQUE AGRICOLE**

ATTENDU la volonté du Centre de services scolaire des Phares d'augmenter son offre et d'améliorer la qualité de ses services de formation pour le programme 5335 – Mécanique agricole dispensé au Centre de formation de Mont-Joli- Mitis (CFPMM) ;

ATTENDU le désir du CFPMM de maintenir les activités de ce programme à la fine pointe de l'avancement des connaissances en ce domaine et de continuer à rendre des services de formation de haut niveau ;

ATTENDU les besoins actuels du marché de l'emploi en mécanique agricole au Québec qui requiert des services de formation spécialisés pour de plus en plus de futurs travailleurs dans ce domaine ;

ATTENDU que la formation professionnelle est une priorité gouvernementale ;

ATTENDU que le dispositif d'enseignement actuel ne répond plus aux besoins de formation actuels qui sont de plus de deux groupes par année ;

ATTENDU le concept d'agrandissement de l'actuel atelier de mécanique agricole élaboré par l'équipe du Service des ressources matérielles et celle du CFPMM, assistées de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie ;

Il est proposé par M. Rémi Lavoie et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure 50512 – Ajout d'espace en formation professionnelle, pour le programme 5335 – Mécanique agricole du CFPMM.

**23-09-26-415**

**BUDGET 2023-2024**

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Phares doit adopter et transmettre au ministère de l'Éducation du Québec son budget pour l'année scolaire 2023-2024 ;

ATTENDU que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2023-2024 ;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 7 486 296 572 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2023-2024 ;

ATTENDU que le produit de la taxe scolaire au montant de 6 411 411 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 45 086 763 \$ ;
- Un nombre de 34 096 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et ;
- Taux de taxe scolaire déterminé de 0,09730 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'année scolaire 2022-2023.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Amélie Pichette et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2023-2024, codifié sous le numéro F105.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**23-09-26-416**

#### **ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE DE LA COLOMBE – SUIVI**

ATTENDU que le nombre d'élèves fréquentant l'école de La Colombe est en diminution, selon les prévisions de clientèle pour les prochaines années ;

ATTENDU la préanalyse de la situation par un comité de travail ;

ATTENDU la résolution 23-06-13-368, annonçant l'intention d'envisager de procéder à une analyse plus détaillée en incluant l'éventualité de procéder à la fermeture de l'école de La Colombe, à compter du 1er juillet 2024 ;

ATTENDU les travaux poursuivis par le comité de travail ;

ATTENDU la clientèle actuelle et la prévision de clientèle pour l'an prochain ;

ATTENDU les différentes actions amorcées par les municipalités d'Esprit-Saint et de La Trinité-des-Monts pour favoriser la vitalité des milieux et attirer de nouvelles familles ;

ATTENDU la nécessité de poursuivre l'analyse de la situation de cette école ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sarah Toulouse et résolu à l'unanimité de :

- Confirmer le maintien des services à l'école de La Colombe pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- Mettre fin au processus de consultation publique en cours et annuler l'assemblée de consultation prévue le 21 novembre 2023 ;
- Maintenir le comité d'analyse pour qu'il poursuive ses travaux à la suite de la période d'inscription pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- Transmettre copie de cette résolution aux membres du comité d'analyse.

23-09-26-417

## PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE – PRÉSENTATION

Conformément à l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique, la directrice générale présente à la population le contenu du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027.

Ce document, codifié sous le numéro A121, est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

À 20 h 05, le directeur général adjoint et les directions de services quittent la séance.

23-09-26-418

## COOPTATION POUR LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ - COMPLEMENT DE DEUX POSTES VACANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - PROCÉDURE DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Une proposition de procédure pour la désignation des membres de la communauté est soumise aux administrateurs parents et membres du personnel, les membres désignateurs.

Les membres désignateurs sont en accord avec la proposition.

Conformément au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* (Règlement), chaque membre désignateur a reçu les formulaires des personnes ayant soumis leur candidature.

Chaque candidat dispose d'une période de 3 minutes pour faire valoir sa candidature. La présentation se fait via la plateforme Teams. L'ordre des candidats a été établi selon l'ordre alphabétique.

À la suite de la présentation, les membres désignateurs évaluent les candidatures selon les profils à combler.

### **Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles**

Deux personnes ont soumis leur candidature pour ce profil. Au terme d'un vote secret, M. Michael Vallée est désigné pour représenter ce profil comme administrateur au conseil d'administration.

### **Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires**

Deux personnes ont soumis leur candidature pour ce profil. Au terme d'un vote secret, M<sup>me</sup> Marie-Andrée Gagnon est désignée pour représenter ce profil comme administratrice au conseil d'administration.

Toutes les personnes ayant soumis leur candidature seront informées du résultat.

23-09-26-419

## DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS – MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

ATTENDU que deux postes d'administrateur représentant de la communauté dans les catégories « personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles » et « personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires » étaient vacants au sein du conseil d'administration ;

ATTENDU le deuxième appel de candidatures pour pourvoir ces postes ;

ATTENDU la séance de cooptation ;

ATTENDU le vote secret ;

Il est proposé par M Rémi Lavoie et résolu à l'unanimité de confirmer la désignation par cooptation des personnes suivantes pour siéger au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Phares :

- M. Michael Vallée comme représentant de la communauté à titre de « personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles », à compter du 27 septembre 2023 et ce, jusqu'au 30 juin 2025.

- M<sup>me</sup> Marie-Andrée Gagnon comme représentante de la communauté issue du « milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires » à compter du 27 septembre 2023 et ce, jusqu'au 30 juin 2025.

**23-09-26-420**

**DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE**

Conformément à la procédure de désignation, les bulletins de vote sont détruits immédiatement après la séance par la secrétaire générale.

**23-09-26-421**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 37, il est proposé par M<sup>me</sup> Amélie Pichette et résolu à l'unanimité de lever la séance.



---

PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

